

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-04 du 24 février 2026

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, Place Albert Giraud 23150 AHUN, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 17 février 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	PAYARD Christian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	E		Laurent LAFAYE
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	E		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	E		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	E		Hervé GRIMAUD
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 13

Pouvoir(s) : 2

→ VOTANTS : 15

Résultat :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au

vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri LECLERE

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

Afin d'assurer la continuité du service et de permettre l'exécution des dépenses dès le début de l'exercice 2026, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

Cette possibilité, prévue aux articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise l'organe délibérant, après la clôture de la journée complémentaire et avant l'adoption du compte administratif, à intégrer dans le budget primitif les résultats provisoires de l'exercice précédent, en totalité et accompagnés des restes à réaliser.

Cette mesure permet d'ajuster l'équilibre budgétaire en tenant compte des excédents ou déficits constatés.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différence, l'Assemblée délibérante doit procéder à la régularisation, lors de la séance qui suit celle de l'adoption du compte administratif.

RESULTATS 2025 PREVISIONNELS :

Résultat de fonctionnement 2025	533 546.27 €
Résultat antérieur reporté.....	601 792.82 €
Résultat de fonctionnement 2025 cumulé	1 135 339.09 €

+

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	(-) 183 924.48 €
Solde antérieur reporté.....	5 001 757.12 €
Solde d'exécution d'investissement 2025 cumulé	4 817 832.64 €
+	
Restes à réaliser 2025 - recette	0.00 €
Restes à réaliser 2025 - dépenses	12 529 €
Solde des restes à réaliser 2025	(-) 12 529 €
=	
Excédent de financement d'investissement 2025 cumulé	4 805 303.64 €

Il est proposé de reprendre au budget primitif 2026 les résultats prévisionnels 2025 dans les conditions suivantes :

- Inscription en recette de fonctionnement (article R/002)..... 1 135 339.09 €
- Inscription en recettes d'investissement (article R/001) 4 817 832.64 €

* * *

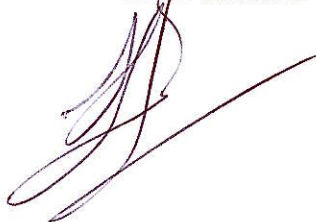
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **D'ARRÊTER** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, tels que constatés ci-dessus et justifiés par la pièce annexée à la présente délibération, et de les intégrer au budget primitif 2026 comme suit :
 - o Inscription à l'article R/002 – section de fonctionnement 1 135 339.09 €
 - o Inscription à l'article R/001 – section d'investissement 4 817 832.64 €
- **DE PRÉCISER** que, dans l'hypothèse où le compte administratif 2025 ferait apparaître un écart avec les montants repris, le Comité syndical procédera à la régularisation et à la reprise des différences lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Fait à GUERET, le 24 février 2026

Le secrétaire de séance

Henri LECLERE



Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 023-200100212-20260224-2026_04-DE

S²LO

Le Président

du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

